

REÇU LE :

U 4 NOV. 2022

SOUS-PRÉFECTURE  
CERET

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
VILLE DE CERET

Date de convocation :  
13/10/2022

Nombre de conseillers municipaux :  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Procurations : 5  
Exprimés : 27

**OBJET :**

**FINANCES**

**Projet immobilier pour la  
création du futur Centre  
Public de Santé**

**Avant contrat de vente**

====

Transmis au représentant de  
l'Etat le :

Publié le : 02/11/2022

Affiché le : 02/11/2022

Mis en ligne le : 02/11/2022

En l'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjointes ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe, à Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire ; Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe ; Mme QUER Martine, conseillère municipale à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale, Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale, Mme DUNYACH Monique, Conseillère municipale.

Absents : M. REDONDO Simon, M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipaux

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine.

-----

Madame Brigitte BARANOFF, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle au conseil municipal que, dans sa séance du 21 septembre, la décision a été prise de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt afin de rejoindre le Groupement d'intérêt Public (GIP) en préfiguration pour la création d'un Centre de Santé. A ce titre, la commune s'est engagée à mettre à disposition du GIP, à titre gracieux, des locaux pour le futur Centre de Santé.

A ce titre, la commune projette d'acquérir une villa mise en vente au prix de 510 000 €, prix confirmé par l'estimation réalisée par les Domaines.

Il s'agit d'une maison 4 faces, divisée en 2 appartements communicants d'une surface utile totale de 300 m<sup>2</sup> ; Très bien située au 29 Avenue d'Espagne, à proximité immédiate du Stade Fondecave et du lycée Déodat de Séverac, proche du Collège Jean Amade, des écoles maternelle et primaire du Centre et à 5 minutes à pied du centre-ville.

Sise sur la parcelle cadastrée section AZ n° 157 d'une contenance de 1 563 m<sup>2</sup>, elle dispose d'un grand jardin accessible par l'Avenue d'Espagne qui sera aménagé en parking pour les visiteurs. Un parking paysager d'une quinzaine de stationnements sera privilégié afin de préserver le cadre naturel.

Maison composée au rez-de-jardin d'un appartement de 118 m<sup>2</sup> et au 1<sup>er</sup> étage (accessible au PMR) d'un appartement de 134 m<sup>2</sup> plus une mezzanine de 48 m<sup>2</sup>, les nombreuses pièces seront redistribuées et réaménagées afin de répondre aux besoins d'un Centre médical.

On peut d'ores et déjà constater que la superficie du bâtiment actuel permet de répondre aux surfaces minimales d'un centre de santé telles que demandées par le GIP Régional, avec la possibilité de réaliser :

- **Au 1<sup>er</sup> étage (déjà accessible aux PMR) :**
- 3 cabinets médicaux (2x18.15 m<sup>2</sup> et 1x18.75 m<sup>2</sup>)
- un espace de consultation par les infirmiers.ères de 18 m<sup>2</sup>
- une salle de soins techniques de 11.25 m<sup>2</sup>
- un espace bureau/secrétariat (7 m<sup>2</sup>) ouvert sur la zone d'accueil
- une salle d'attente (12.7 m<sup>2</sup>) et un espace attente
- un espace de repos/salle de réunion de 18.75 m<sup>2</sup>
- toilettes PMR pour les patient.es de 6 m<sup>2</sup>
- toilettes PMR pour les professionnel.es de 6 m<sup>2</sup>
- un espace d'archives sera aménagé dans la mezzanine de 48 m<sup>2</sup> (le reste de l'espace sera aménagé en fonction des besoins du centre).
- **Au rez-de-jardin :**
- 2 cabinets médicaux (18.52 m<sup>2</sup> et 18.48 m<sup>2</sup>)
- une salle de soins techniques de 10.5 m<sup>2</sup>
- toilettes PMR de 4.5 m<sup>2</sup>
- un espace logistique et de collecte de déchets 12.25 m<sup>2</sup>
- espace de convivialité 7 m<sup>2</sup>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**  
**DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec Monsieur Henri TAZA domicilié 22 avenue d'Espagne à Céret, un avant contrat de vente pour la maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée AZ 157 d'une contenance de 1 558 m<sup>2</sup> au prix de 510 000 €,
- dit que la vente est soumise à la condition suspensive suivante :
  - ✓ obtention de subventions publiques et d'un fonds de concours pour l'achat de ce bien, à hauteur minimum de 70 % soit un montant de 357 000 €.
- dit que l'avant-contrat devra être signé avant le 10 décembre 2022 et devra ensuite être réitéré par un acte authentique au plus tard le 10 avril 2023.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

**Le Maire**



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.